JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Du morcellement de la propriété en France

Journal de la société statistique de Paris, tome 3 (1862), p. 295-303
<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1862__3__295_0>

© Société de statistique de Paris, 1862, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM
Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

III.

Du morcellement de la propriété en France.

(SUITE.)

Plus tard, la discussion fut reprise par Malthus, J. B. Say et Sismondi. Malthus, en examinant la division des propriétés au point de vue de la consommation des produits agricoles et industriels, s'exprime ainsi : « A la vérité, il est physiquement admissible qu'une nation qui n'a qu'un petit nombre de très-riches propriétaires, et une masse considérable de pauvres ouvriers, donne le plus grand développement possible aux produits du sol et des manufactures, dans la limite des ressources du pays et de l'aptitude de ses habitants. Il se peut que, sous l'influence de cet état de la propriété, les facultés de production acquièrent leur plus haut degré d'énergie ; mais pour qu'elles soient mises en activité, il faut supposer, parmi les riches, une passion pour la consommation des objets manufacturés beaucoup plus forte qu'elle ne s'est jamais montrée. C'est pourquoi on n'a jamais connu de pays ayant donné un grand développement à ses ressources naturelles, dans lequel le sol ait appartenu à un petit nombre relatif de petits propriétaires, quelque riches et raffinés qu'ils aient pu être. On a toujours vu, en réalité, que la richesse excessive du petit nombre n'équivaut nullement, quant à la demande des produits, à la richesse plus modique du plus grand nombre.... Nous savons par expérience que la richesse manufacturière est à la fois l'effet d'une meilleure distribution de la propriété et la cause de nouvelles améliorations dans cette distribution, par suite du développement des classes moyennes de la propriété, résultat infaillible de l'accroissement du capital manufacturier et mercantile. Mais s'il est vrai que la division de la propriété foncière et la diffusion du capital mobilier soient, dans certaines limites, de la plus haute importance pour l'accroissement de la richesse, il n'est pas moins certain qu'au delà de ces limites, ces deux causes doivent retarder le progrès de la richesse autant qu'elles ont dû l'accélérer d'abord... Un nombre excessif de petits propriétaires de terre et de capital rendrait impossibles toutes les grandes améliorations dans la culture, toutes grandes entreprises dans le commerce et les manufactures. Les grands résultats, en économie politique, relativement à la richesse, tiennent à des proportions... Il n'y a pas d'exemple plus frappant de l'influence des proportions sur la production des richesses que la division de la propriété foncière, et où il soit d'une telle évidence que cette division, poussée à l'extrême, devient nuisible à l'accroissement des richesses. Il se fait en ce moment en France une expérience dangereuse sur les effets d'une grande subdivision de la propriété. La loi des successions y prescrit le partage égal de toute espèce de propriété entre les enfants, sans reconnaître le droit d'aînesse, sans faire de distinction de sexe, et elle ne permet de disposer que d'une petite portion par testament. Cette loi n'a pas encore été appliquée assez longtemps pour qu'on puisse juger de ses effets sur la richesse et la propriété nationales. Si l'état actuel de la propriété, en France, paraît favorable à l'industrie, on ne saurait en tirer aucune induction favorable pour l'avenir. » Et plus loin : « Si cette loi continue à régler, dans ce pays, la transmission héréditaire de la propriété, si aucun moyen de l'éluder n'est inventé, si ses effets ne sont pas mitigés par une prudence excessive dans les mariages, il y a tout lieu de croire que le pays, au bout d'un siècle,

sera tout aussi remarquable par sa grande pauvreté que par l'égalité extraordinaire des fortunes.»[1]

Dans un chapitre consacré à l'examen comparé de la grande et de la petite culture[2], J. B. Say enseigne que, dans beaucoup de cas, la question est décidée par la nature du terrain et par les circonstances locales. «Dans un pays coupé et montueux, dit-il, de petits cultivateurs seuls peuvent solliciter avantageusement le sol.... Ce n'est guère que dans les pays de plaine et susceptibles d'être exploités par des machines, telles que la charrue, le rouleau, la herse, la machine à battre le grain, etc. etc., que l'on rencontre des entreprises conduites par le propriétaire ou le fermier, et où l'on exploite des terres de 300 à 400 arpents.»

J. B. Say analyse ensuite les principaux arguments invoqués en faveur de la grande ou de la petite propriété, et, sans se prononcer en principe pour celle-ci, il fait remarquer que «la nature même des exploitations agricoles met des bornes nécessaires à la grandeur des entreprises d'agriculture.» Adversaire déclaré des substitutions et des droits de primogéniture, dont il constate les effets déplorables en Italie et en Espagne, sans s'expliquer toutefois formellement sur ceux que ce régime peut avoir eus en Angleterre, il émet l'opinion qu'en France «l'égalité des partages a peut-être conduit à une trop grande subdivision des propriétés; mais il ne paraît pas, ajoute-t-il, que cette subdivision soit accompagnée d'inconvénients aussi graves que le régime contraire[3].» Ailleurs, il reconnaît que «des motifs puissants tendent à conserver les grandes entreprises agricoles, et même à concentrer les propriétés.» Il ajoute en note: «Ce n'est que pour les grandes entreprises agricoles que l'on trouve de solides fermiers; ce n'est que là que l'on peut employer certains procédés expéditifs, élever de grands troupeaux, etc. En morcelant les grandes fermes, on est obligé de multiplier les bâtiments d'exploitation.» On voit, par ces diverses citations, que J. B. Say n'est pas défavorable à la grande propriété.

Sismondi exprime très-clairement, au contraire, ses vives sympathies pour la petite propriété dans le passage suivant de son chapitre de la Richesse territoriale[4]: «Le bonheur rural dont l'histoire nous présente le tableau dans les temps glorieux de l'Italie et de la Grèce, n'est pas inconnu à notre siècle. Partout où l'on retrouve des paysans propriétaires, on retrouve aussi cette aisance, cette sécurité, cette confiance dans l'avenir, cette indépendance qui assurent en même temps le bonheur et la vertu. Le paysan qui fait, avec tous ses enfants, l'ouvrage de son petit héritage, qui ne paye de fermage à personne au-dessus de lui, ni de salaire à personne au-dessous, qui règle sa production sur sa consommation, qui mange son propre blé, boit son propre vin, se revêt de son chanvre et de ses laines, se soucie peu de connaître les prix du marché; car il a peu à vendre et peu à acheter, et il n'est jamais ruiné par les révolutions du commerce. Loin de craindre pour l'avenir, il le voit s'embellir dans son espérance; car il met à profit, pour ses enfants, pour les siècles qui viendront, chacun des instants que ne requiert pas de lui le travail de l'année... Son petit patrimoine est une vraie caisse d'épargne toujours prête à recevoir tous ses petits profits; la puissance toujours agissante de la nature les féconde et les lui rend au centuple. Le paysan a vivement le sentiment de ce bonheur attaché à la

1. *Principes d'Économie politique*, p. 148 à 156.
2. *Cours complet d'Économie politique*, édition Guillaumin, ch. V.
3. Tome Ier, p. 242 à 248.
4. *Études sur les Sciences sociales*, t. II, p. 170 et suiv.

condition de propriétaire. Aussi est-il toujours empressé d'acheter de la terre à tout prix. Il la paie plus qu'elle ne vaut, plus qu'elle ne lui rendra peut-être; mais combien n'a-t-il pas raison d'estimer à un haut prix l'avantage de placer toujours désormais avantageusement son travail, sans être obligé de l'offrir au rabais!» Et plus loin: «Le paysan propriétaire est de tous les cultivateurs celui qui tire le plus parti du sol, parce que c'est lui qui songe le plus à l'avenir. C'est encore lui qui met le mieux à profit le travail humain, parce que, répartissant ses occupations entre tous les membres de sa famille, il en réserve pour tous les jours de l'année, de manière à ce qu'il n'y ait de chômage pour personne. De tous les cultivateurs, il est le plus heureux, et en même temps, sur un espace donné, la terre ne nourrit bien sans s'épuiser et n'occupe jamais tant d'habitants que quand ils sont propriétaires. Enfin, de tous les cultivateurs, le paysan propriétaire est celui qui donne le plus d'encouragement au commerce et à l'industrie, parce qu'il est le plus riche.» Sismondi n'hésite pas à déclarer, dans une autre partie du même ouvrage[1], que «la tendance aujourd'hui générale aux ventes, aux amodiations parcellaires en France, y sauve la société d'un grand danger.»

Mac Culloch professe des doctrines entièrement opposées. A ses yeux, la loi anglaise des successions, qui reconnaît et consacre (sans les rendre obligatoires toutefois, comme on le croit généralement) les substitutions et le droit de primogéniture, lui paraît être la principale cause de la grande prospérité de son pays, et les considérations qu'il invoque à l'appui de cette opinion (trop étendues pour pouvoir être reproduites ici) doivent être lues avec beaucoup de soin. Elles semblent démontrer que la valeur des institutions civiles et sociales n'a rien d'absolu, et que celles qui amèneraient la prompte décadence d'un pays placé dans certaines conditions de race, de climat, de mœurs et d'usages, peuvent assurer la grandeur d'une nation soumise à d'autres influences. Mac Culloch partage, au surplus, l'opinion de Malthus sur les dangers de la loi française des partages. Après en avoir discuté les conséquences au point de vue de l'affaiblissement de l'autorité paternelle et du relâchement des liens de famille, il en démontre les inconvénients sous le rapport économique et conclut ainsi: «Mais on verra que son effet le plus funeste peut-être consiste dans l'influence qu'elle exerce et qu'elle continuera probablement d'exercer en donnant lieu à une trop grande subdivision de la propriété territoriale. Sous ce rapport, son effet a été jusqu'à ce jour très-nuisible; et si cette loi n'est pas rapportée, si on ne découvre pas quelque moyen de l'éluder, ou si on ne contre-balance pas son effet par un principe quelconque, cela ne tend à rien moins qu'à rendre, à une époque très-prochaine, la condition des agriculteurs français peu différente de celle des agriculteurs irlandais.» Ailleurs, Mac Culloch, après avoir reproduit les arguments des différents auteurs non plus sur le morcellement de la propriété, mais sur la division des fermes, termine en ces termes[2]: «On peut remarquer que l'opinion de la plupart des personnes les plus compétentes à raison de leurs connaissances en agriculture, est extrêmement opposée au système des petites fermes[3]. Il est évident

1. Tome II, p. 77.

2. *Principes d'Économie politique*, p. 313.

3. Il n'en est pas moins vrai que Arth. Young, dont Mac Culloch invoque surtout le témoignage, a écrit ce qui suit dans son *Voyage en France*: «L'industrie de ces petits propriétaires était si visible et si méritoire, qu'elle est au-dessus de tout éloge. Elle suffirait pour prouver que *la propriété est le plus grand aiguillon du travail*.... Je ne connais pas de moyen plus sûr de porter l'agriculture

que, dans les circonstances ordinaires, le meilleur système d'occupation de la terre doit être celui qui accorde le champ le plus vaste aux améliorations, qui permet de pousser la division du travail à ses dernières limites, et au tenancier de mettre à profit tous les nouveaux perfectionnements.» Ces observations n'empêchent pas l'éminent économiste de reconnaître les résultats brillants et au moins égaux à ceux des grandes fermes anglaises, de la petite propriété en Suisse, dans les Flandres belge et française et dans le Hainaut.

M. Thornton, l'auteur du meilleur livre sur la population qui ait paru depuis celui de Malthus (*Over population and its remedy*, 1847), a répondu ainsi qu'il suit à Mac Culloch : « Heureusement la question n'a pas besoin d'être résolue par un raisonnement purement théorique ou en empruntant aux pays étrangers des exemples contraires aux affirmations du savant économiste. Nous avons en Angleterre même, c'est-à-dire sous nos yeux, des faits favorables à notre thèse. Il y a encore, dans notre pays, des districts où le paysan a toujours été le propriétaire du sol, et d'autres où l'usage de lui accorder des allotements (morceaux de terre donnés en ferme à des journaliers), est depuis longtemps en vigueur. Dans beaucoup de paroisses du Rutland et du Lincolnshire notamment, les cottages n'ont jamais été dépouillés de leurs parcelles de terre. Quelle en a été la conséquence? Ont-elles été divisées à l'infini? La population a-t-elle augmenté démesurément ou bien le paupérisme y a-t-il fait des progrès plus rapides qu'ailleurs? Au contraire, les paysans de ces contrées sont dans une situation économique bien supérieure à celle des journaliers des mêmes pays. Il est difficile de trouver, dans une autre partie du Royaume-Uni, une race plus confortable, plus satisfaite de son sort, plus économe. La quantité de terre cultivée par chaque famille a peu varié depuis plusieurs siècles et lui permet de nourrir une vache ou deux, des cochons et des poules, et quelque fois un petit nombre de moutons. A l'époque à laquelle se rapportent nos renseignements, les pauvres, au lieu d'être extrêmement nombreux, étaient entretenus avec le produit d'une taxe d'environ neuf deniers à la livre; tandis qu'à la même époque, dans quelques comtés du sud, où les journaliers n'avaient d'autre moyen d'existence que leur salaire, la taxe des pauvres absorbait plus de la moitié de la rente.» L'auteur cite de nombreux exemples où, par suite de la suppression des allotements, la taxe des pauvres a doublé, triplé même, et où l'introduction de ce système a seule pu arrêter le progrès du paupérisme. Et plus loin :

«Les effets moraux de la propriété ne sont pas moins importants. Elle donne au paysan le sentiment de l'indépendance et du respect de soi-même; elle est en même temps le stimulant le plus énergique du travail et de l'activité. Elle rend le paysan prudent et frugal et l'incite à élever ses enfants dans les mêmes habitudes, c'est-à-dire dans les idées les plus propres à en faire de bons travailleurs. Ainsi, tandis qu'elle élève sa position sociale, elle lui donne les qualités les plus propres à le maintenir dans sa position de propriétaire. Elle le préserve des funestes tentations de la débauche et du crime; elle lui apprend le respect de la propriété; elle l'intéresse au maintien de l'ordre; elle lui permet de voir sans envie ni animosité la for-

---

jusqu'au sommet des montagnes, que de permettre aux habitants des villages voisins de les posséder en propriété.» Quel magnifique éloge donné à la petite propriété par son plus ardent adversaire! Young ajoute : « Bien que je sois pleinement convaincu de la supériorité des grandes fermes, je suis cependant bien éloigné de recommander aucun règlement, aucune loi destinés à rendre obligatoire agglomération des terres ; je ne veux autre chose que la liberté.»

tune de son riche voisin. En un mot, elle contribue plus que toute autre cause à son amélioration physique et morale et en fait, au lieu d'un fardeau pour la société et peut-être d'un ennemi de cette société, l'un de ses membres les plus utiles.

« L'admission de nos journaliers agricoles aux avantages de la propriété du sol, non-seulement n'a aucun des inconvénients que lui attribuent plusieurs de nos économistes, mais encore elle peut seule nous rendre cette noble *yeomanry*, la force et l'honneur de l'Angleterre, cette race forte de paysans, orgueil de leur pays, dont la décadence a été décrite si énergiquement par Asham et Goldsmith, et dont la complète disparition est, de nos jours, le sujet de tant de lamentations. » (*Ibid.*, 350.)

Thornton signale, parmi les nombreux inconvénients de la concentration de la terre en Angleterre, l'abus qu'avaient déjà fait de son temps (1846) et que font encore de nos jours du droit de propriété, au préjudice de la production et souvent dans l'intérêt exclusif de leurs plaisirs, certains membres de l'aristocratie irlandaise et écossaise. Il rappelle qu'on les a vus convertissant leurs vastes domaines en fermes à moutons (*sheep-farms*) ou en parcs d'agrément (*pleasure-grounds*), chasser sans pitié de nombreuses familles de tenanciers séculaires et donner l'odieux scandale de ces évictions sommaires, véritables outrages à l'humanité qui, du jour au lendemain, laissent des centaines de malheureux sans asile, sans foyer et sans pain. Ces faits qui, au moment où Thornton écrivait, s'étaient déjà produits en Irlande, se sont renouvelés depuis et sur une bien autre échelle, non-seulement dans le même pays, mais encore en Écosse. Les journaux anglais ne signalaient-ils pas, il y a quelques mois à peine, à l'indignation publique, cet acte presque insensé de lord X..., qui avait converti la presque totalité d'une terre de 15,000 acres (6,000 hectares environ), située dans les Highlands, en un parc immense peuplé de daims et de perdrix, et leurs correspondants n'attribuaient-ils pas à cet indigne usage de la propriété les progrès rapides de l'émigration dans cette partie de l'Écosse!...

M. Stuart Mill, l'auteur du livre d'économie politique le plus hardi, le plus original, le plus rempli de vues neuves, qui ait été publié en Angleterre, depuis le *Traité des richesses*, se prononce au contraire, après une discussion approfondie des avantages réciproques des grandes et des petites fermes, en faveur des dernières, et va même jusqu'à les venger du reproche d'être défavorables à l'élève du bétail. Il cite à l'appui de ses préférences l'opinion d'un agronome éminent, qui, après avoir étudié l'effet du morcellement dans le nord de l'Irlande, où il a fait les progrès les plus sensibles, déclare que, dans sa conviction, les tenanciers d'une terre de 5, 8 à 10 acres peuvent vivre convenablement et payer une rente relativement aussi élevée qu'un grand fermier. Il termine ainsi : «La milice locale (*yeomanry*), qui était renommée comme la gloire de l'Angleterre et a été si vivement regrettée depuis qu'elle n'existe plus, se composait de petits propriétaires ou de petits fermiers; et son amour pour l'indépendance était caractéristique et digne d'attention. Il existe une partie de l'Angleterre (mais malheureusement une très-petite partie) où l'on rencontre encore fréquemment des paysans propriétaires; c'est dans quelques districts du Cumberland et du Westmoreland. Or, il n'y a qu'une voix parmi ceux qui connaissent ce pays, sur les admirables effets de l'exploitation de la terre dans ces districts» (*Principes d'écon. polit., p.* 294).

M. Rossi a traité avec beaucoup d'étendue toutes les questions qui se rattachent au morcellement et a conclu dans le sens de la grande propriété: « C'est une loi économique qu'il faut souvent rappeler : la puissance du travail et du capital ne se

développe tout entière que lorsque ces deux instruments sont appliqués sur une grande échelle à de vastes entreprises... Partagez par la pensée une vaste exploitation, une grande manufacture agricole en trente petites entreprises tout à fait indépendantes l'une de l'autre, devant avoir chacune ses bâtiments, ses outils et ses machines, ses voitures et ses chemins de service, une direction et une surveillance particulières, et vous verrez les frais de production et surtout le capital fixe s'accroître d'une manière effrayante. » M. Rossi développe cette idée avec une grande force de logique, et après avoir soutenu que la petite propriété est défavorable aux améliorations, à l'élève du bétail, aux progrès de la science agricole, il termine par ces mots : « En résumé, vous aurez une plus grande consommation de capital et de travail, et quoi qu'il en soit du produit brut, vous n'aurez que fort peu de produit net ; l'accroissement de la richesse nationale sera fort inférieur à celui que vous auriez obtenu en laissant intacte une grande manufacture agricole. »[1]

M. H. Passy a également soumis la question à une investigation très-approfondie dans son remarquable traité des *Systèmes de culture*. L'auteur, laissant à ses devanciers les considérations purement théoriques, s'est attaché à rechercher par les faits, 1° quelles sont les causes qui influent sur la diversité des formes de la culture; 2° quelle est la valeur respective de ces diverses formes; 3° s'il en est dont la supériorité réelle et constante soit de nature à mériter l'attention du législateur; 4° si le morcellement fait en France des progrès sensibles. Parmi les causes qui influent sur les divers modes d'exploitation territoriale, M. Passy a examiné séparément comment opèrent à cet égard, dans les différents pays, l'état des civilisations, la condition des populations, la distribution des richesses, les systèmes de législation, la nature des climats, les qualités des terres, les espèces des produits et consommations. Après avoir soutenu, dans une discussion savante, que chaque mode de culture est généralement justifié par les conditions spéciales économiques, sociales, législatives, climatologiques auxquelles chaque pays, chaque localité obéit, il arrive à rechercher si, dans l'état actuel des connaissances et des pratiques rurales, c'est la petite, la moyenne ou la grande propriété qui réalise, à surface et à conditions égales, le produit net le plus considérable. Les considérations auxquelles il se livre à ce sujet, les documents statistiques qu'il invoque à l'appui de son opinion, sans en garantir l'exactitude toutefois, l'amènent à en conclure en faveur de la petite propriété. M. Passy insiste surtout sur cette observation : « Qu'en peuplant davantage les campagnes, c'est elle qui non-seulement ajoute le plus à la force que les États doivent à la densité de la population, mais encore à l'étendue des débouchés assurés aux produits dont la fabrication et l'échange stimulent la prospérité manufacturière. » Dans un intéressant appendice, M. Passy établit, à l'aide des résultats comparés, pour quelque cantons, de l'ancien et du nouveau cadastre en France, que l'accroissement des parcelles y est peu sensible et que celui des cotes foncières s'explique moins par les progrès du morcellement que par l'augmentation très-rapide des constructions de toute nature.

M. Wolowski, dans un très-remarquable mémoire (*Revue des Deux-Mondes*), a pris en main, avec son talent habituel, la cause du morcellement en France, et n'a négligé aucun des arguments qui peuvent en assurer le succès.

---

1. *Cours d'Économie politique*, t. II, p. 54 et suiv.

L'importance de la question ne pouvait échapper aux deux économistes les plus éminents de l'Allemagne, Roscher et Rau. Voici d'abord l'opinion du premier :

... « L'accroissement de la population, notamment dans les villes, et la transformation des habitudes, qui exigent des produits plus délicats, plus raffinés, favorisent la culture intensive. Du moment où celle-ci commence à prévaloir, il faut, pour qu'elle se perfectionne, que l'étendue du domaine diminue proportionnellement aux capitaux et au travail dont le propriétaire peut disposer.... Tandis que naguère, avec un autre mode d'exploitation, le domaine pouvait facilement devenir trop petit, souvent il paraîtra, au contraire, trop grand. Ainsi, par exemple, dans le Wurtemberg supérieur, les autorités sont unanimes pour se plaindre de l'étendue trop considérable des domaines héréditaires des paysans. L'exploitant est hors d'état d'élever les constructions nécessaires, d'entretenir un bétail suffisant, car il ne peut ni aliéner, ni hypothéquer sa possession. Aussi n'en exploite-t-il qu'une fraction; la majeure partie reste en friche. Dans de pareilles circonstances, la simple division de la propriété peut présenter un grand avantage. Rau raconte qu'un domaine d'une étendue moyenne, situé aux environs de Heidelberg, avait été partagé entre trois frères, et que chacun d'eux récoltait plus sur sa part qu'autrefois le père sur l'ensemble. Déjà Columelle mentionnait le cas du propriétaire d'une vigne qui en avait donné le tiers en dot à sa fille, sans voir diminuer le produit, bien qu'il n'eût conservé que les deux tiers. Une autre fille reçut, plus tard, un nouveau tiers, et celui qui resta au père de famille lui rapporta à peu près autant que la totalité avant la dotation de ses deux filles.... Plus les méthodes agricoles sont compliquées et savantes, plus tout ce qui gêne la libre circulation des biens devient onéreux, aussi bien pour les propriétaires que pour les capitalistes qui recherchent un bon placement. Le maintien des restrictions équivaudrait à l'interdiction d'améliorer l'économie rurale.... Il est vrai que si le morcellement dépasse une certaine limite, la division du travail, la production et la civilisation en éprouvent un fâcheux contre-coup; souvent une portion notable du travail humain se trouve condamnée à l'inactivité, faute d'occupation suffisante. Les choses se passent de même en ce qui concerne le bétail. Qu'un petit domaine entretienne pour l'exploitation et l'engrais quatre chevaux et quatre vaches, sa division en quatre parties maintiendra une proportion analogue; mais, si le morcellement continue, comme on ne saurait entretenir ni la moitié d'un cheval, ni la moitié d'une vache, tout peut aller en dépérissant.... On peut citer des cas nombreux dans lesquels le morcellement poussé trop loin a provoqué des conséquences déplorables. Il suffit de songer à l'Irlande et à certains districts du Wurtemberg. J'ai eu l'occasion de faire des observations analogues aux environs de Gœttingue, contrée qui s'éloigne beaucoup, sous ce rapport, du reste du Hanovre.... Quand la très-petite culture (la culture *naine*) a atteint un certain développement, il suffit d'une famine ou de quelque autre accident pour précipiter la vente en masse des héritages morcelés.... La situation la plus avantageuse, sous les rapports politique et économique, c'est celle dans laquelle on trouve de *grands*, de *moyens* et de *petits* domaines, mais où la propriété moyenne domine. La *production* se développe alors, dans tous les sens, avec la plus grande énergie; la *distribution* s'opère avec la plus grande équité et conformément aux tendances dominantes de la société; la subsistance du peuple est mieux assurée... S'il n'y avait point de grande propriété, on éviterait difficilement la culture *naine*, parce que beaucoup d'hommes, faute d'être employés comme journaliers, seraient forcés

d'acheter ou de louer de petites parcelles. Cette concurrence tend tellement à élever le prix du sol, que la culture moyenne cesse d'être suffisamment productive.... En principe, la diminution de l'étendue du domaine agricole doit passer pour un progrès, aussi longtemps qu'elle donne lieu à l'augmentation du capital et du travail sur une même surface de terrain. Dans le cas contraire, elle constitue un mouvement rétrograde... Tant qu'un peuple sera fort par sa culture intellectuelle et morale, on peut être certain que la population agricole conservera assez de sagesse, de prévoyance et d'empire sur elle-même, pour éviter un morcellement exagéré. Ce que les lois essayent d'obtenir chez les nations peu avancées est bien mieux réalisé ici par la volonté éclairée des individus. (Roscher, *De la politique de l'agriculture*; traduction de M. H. Wolowski, 1857.)

M. Rau s'exprime en ces termes:[1]

« La grandeur des domaines est un fait très-important, autant au point de vue du produit que de la situation personnelle des cultivateurs. Il faut chercher les causes qui influent sur leurs dimensions dans l'histoire de chaque pays, dans sa législation, dans sa situation agricole générale. S'il était démontré que la division des surfaces exploitées s'accroit régulièrement avec la population, il en résulterait infailliblement les conséquences économiques les plus funestes. Il est donc très-utile de rechercher où commence le morcellement excessif et quelle dimension doit avoir une culture pour pouvoir être exploitée le plus avantageusement. Évidemment il ne saurait y avoir aucune mesure fixe à ce sujet, et il faut la chercher dans les conditions agricoles particulières à chaque pays (c'est l'opinion de M. Passy). L'utilité économique d'une superficie donnée se manifeste par la réunion de ces trois faits : 1° que cette superficie donne le plus fort revenu net au propriétaire et à l'entrepreneur; 2° qu'elle occupe et fait vivre le plus grand nombre d'individus possible; 3° qu'elle permet de vendre, pour la consommation des autres classes de la société, la plus grande quantité possible de produits. C'est donc une question de fait, de pratique, d'expérience et non de principe. » Et ailleurs : « En fait, le morcellement des propriétés ne présente aucun danger, car il ne continue dans chaque contrée que jusqu'au point marqué par l'ensemble des circonstances économiques qui y dominent. »

Le célèbre agronome Koppe, dont l'opinion fait autorité dans ces matières en Allemagne, a consacré une brochure très-substantielle à l'examen des idées et des faits qui se rapportent au morcellement sous le titre de : *Sind grosse oder kleine Landgüter zweckmässiger für das allgemeine Beste?* (Les grandes ou les petites propriétés sont-elles favorables à l'intérêt général?)[2] Les principales conclusions sont celles-ci : 1° L'exploitation de trop petites propriétés n'est utile ni pour le propriétaire, ni pour l'État; 2° seules, les propriétés qui peuvent occuper pendant l'été un attelage de 2 animaux, ce qui exige une contenance de 127 ares à 2 hectares au moins, peuvent donner au propriétaire qui les cultive, en outre de son entretien, un produit net suffisant pour couvrir l'intérêt du capital de l'exploitation; 3° l'intérêt de ce capital et la rente s'accroîtront avec la dimension des surfaces cultivées, si le propriétaire n'élève pas ses dépenses au-dessus de celles d'un simple cultivateur; 4° les grands domaines exigent plus d'intelligence et de capitaux que les petits; 5° un État est plus intéressé à avoir une saine et robuste population de paysans propriétaires qu'un petit nombre de propriétaires opulents; 6° il n'est pas possible de déterminer

1. *Grundsætze der Volkswirthschaftslehre*, t. I, p. 469. 5e édition.
2. Berlin, 1847.

à priori quelle est l'étendue superficielle donnant le plus fort produit net; 7° une législation qui assure la libre transmission des biens, est essentiellement favorable à la prospérité de l'agriculture.

Citons encore Niebuhr qui, visitant la campagne de Rome, écrivait ce qui suit (*Vie et lettres*, t. II, p. 149) : « Je pense que celui qui emploierait une grande fortune à établir dans ce pays de petites propriétés libres, y ferait cesser le brigandage. »

Enfin, on trouve dans les œuvres économiques diverses (non traduites) de List, un petit traité sur la matière, où se révèle la manière ingénieuse et originale du célèbre auteur du *Système national d'économie politique*. Dans ce petit traité, que le défaut d'espace nous interdit d'analyser, List se prononce pour la coexistence, dans une juste mesure, de la grande, de la moyenne et de la petite propriété.[1]

(*La fin au prochain numéro.*)

---

1. *Die Ackerverfassung, die Zwergwirthschaft und die Auswanderung*, 1842. On peut encore consulter avec fruit sur la question, parmi les auteurs français, un excellent travail publié en 1820 par M. Adrien de Gasparin; un remarquable essai sur les tendances de la propriété, de M. Léon Faucher, dans la Revue des Deux-Mondes de novembre 1836; les lettres de Lullin de Châteauvieux, etc., etc.